



Jours fériés et jours de repos hebdomadaire

Par **gigibdk**, le 15/03/2016 à 16:14

Bonjour,

Je suis salariée à temps partiel (26 h) dans un supermarché. Travaillant un dimanche matin sur deux, une semaine sur deux, mon jour de repos est le lundi. Le lundi de Pâques coïncide donc avec mon jour de repos. J'ai reçu mon planning pour la semaine concernée et j'effectue mes 26 heures sur les jours suivants le lundi de Pâques, alors qu'habituellement lorsque qu'il y a un jour férié dans la semaine, mon planning hebdomadaire passe à 21 h 30. Je ne bénéficie ni d'une majoration de salaire ni d'une demie-journée pour récupérer ce jour férié. J'ai posé à la question à mon employeur qui m'a affirmé que le lundi n'était pas mon jour fixe de repos puisque cela se produit une semaine sur deux et que je ne pouvais donc prétendre à une récupération des heures. Existe-t-il un article du code du travail sur ce sujet. Je vous remercie, Cordialement

Par **janus2fr**, le 15/03/2016 à 16:40

Bonjour,

Sauf convention collective particulière, un jour férié qui tombe sur un jour habituellement non travaillé n'est pas à récupérer.

Par exemple, cette année, 1er et 8 mai sont des dimanches, autant de jours fériés perdus pour le commun des salariés...

Par **leadurand**, le 17/03/2016 à 17:29

Bonjour,

Vous faites donc partie de la convention collective du commerce à prédominance alimentaire. Le lundi n'étant pas votre jour habituel de repos vous ne pouvez prétendre à la récupération de ce jour férié.

Par **janus2fr**, le 17/03/2016 à 18:45

[citation] Le lundi n'étant pas votre jour habituel de repos [/citation]

Si justement, il l'est...